

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix-sept septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-117

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 45

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIoux : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGER Y
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, M. Christophe CARMINATI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU donne pouvoir à Mme Céline CELCE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200917-2020-117-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Vu, la délibération n°2020-36 du 16 juillet 2020 décidant la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée des membres suivants :

- le Président de l'EPCI (ou un Vice-Président délégué),
- 10 commissaires titulaires (et 10 suppléants).

Considérant, que cette commission intercommunale tient une place centrale dans la fiscalité directe locale notamment par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette commission participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

L'organe délibérant de la Communauté de communes doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Considérant, les propositions des communes membres de la Communauté de communes de personnes susceptibles de devenir commissaires,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Propose, la liste des membres potentiels de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon suivante :

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20200917-2020-117-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

TITULAIRE	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
SUPPLEANTE	Madame	Dominique	SANTONI	APT
TITULAIRE	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
SUPPLEANT	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
TITULAIRE	Monsieur	Pascal	RAGOT	BONNIEUX
SUPPLEANT	Monsieur	Yannick	MEYSSARD	BONNIEUX
TITULAIRE	Monsieur	Hervé	PLANCHON	BUOUX
SUPPLEANT	Monsieur	Louis	SADOUL	BUOUX
TITULAIRE	Madame	Cynthia	GAUDIN	CASENEUVE
SUPPLEANT	Monsieur	Jean Marcel	GUIGOU	CASENEUVE
TITULAIRE	Monsieur	Gérard	CHAUVET	CASTELLET-EN-LUBERON
SUPPLEANT	Monsieur	Guilhem	CHAUVET	CASTELLET-EN-LUBERON
TITULAIRE	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CERESTE
SUPPLEANT	Monsieur	Stéphane	DURBEC	CERESTE
TITULAIRE	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
SUPPLEANTE	Madame	Laurence	LE ROY	GARGAS
TITULAIRE	Madame	Sylvie	PASQUINI	GIGNAC
SUPPLEANT	Monsieur	Guy	AUBERT	GIGNAC
TITULAIRE	Monsieur	Jean-Claude	DONGUY	GOULT
SUPPLEANT	Monsieur	Eric	LAUGIER	GOULT
TITULAIRE	Madame	Alexandra	MORETTI	LACOSTE
SUPPLEANTE	Madame	Marie-Monique	PAQUIN	LACOSTE
TITULAIRE	Madame	Maryse	BONNET	LAGARDE D'APT
SUPPLEANTE	Madame	Solange	FOUVET	LAGARDE D'APT
TITULAIRE	Monsieur	Francis	FARGE	LIoux
SUPPLEANT	Monsieur	Patrice	FOURNIER	LIoux
TITULAIRE	Monsieur	Patrick	MERLE	MÉNÉRBES
SUPPLEANT	Monsieur	Christian	RUFFINATTO	MÉNÉRBES
TITULAIRE	Monsieur	Christian	MALBEC	MURS
SUPPLEANT	Monsieur	Philippe	BOUYGES	MURS
TITULAIRE	Monsieur	Gérard	DEBROAS	ROUSSILLON
SUPPLEANTE	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
TITULAIRE	Monsieur	Philippe	ESCOFFIER	RUSTREL
SUPPLEANT	Monsieur	Pierre	TARTANSON	RUSTREL
TITULAIRE	Monsieur	Bernard	OLLIVIER	SAIGNON
SUPPLEANTE	Madame	Nicole	EYNAUD	SAIGNON
TITULAIRE	Madame	Charlotte	CARBONNEL	ST MARTIN DE CASTILLON
SUPPLEANT	Monsieur	Laurent	BERTEL	ST MARTIN DE CASTILLON
TITULAIRE	Monsieur	Luc	MILLE	ST PANTALÉON
SUPPLEANTE	Madame	Evy	JOBIN	ST PANTALÉON
TITULAIRE	Monsieur	Christian	BELLOT	ST SATURNIN LÈS APT
SUPPLEANT	Monsieur	Yves	MARCEAU	ST SATURNIN LÈS APT
TITULAIRE	Madame	Muriel	MATAMOROS	SIVERGUES
SUPPLEANT	Monsieur	Jean-Claude	CHOPIN	SIVERGUES
TITULAIRE	Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS
SUPPLEANTE	Madame	Viviane	DARGERIE	VIENS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200917-2020-117-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Précise, que cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.